

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 134 - DFPE Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention et convention à ADAGE (17^e et 18^e), APASO (14^e), ESPEREM (13^e), Projets-19 (19^e) et Réseau Môm' Artre (20^e),

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 25 000 € est accordée à l'association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion - ADAGE (18^{ème} arrondissement) (8382) pour ses deux projets de groupe de parole « Sortir de l'isolement les familles et les femmes en situation de monoparentalité » dans les 18^{ème} (2018_08308 / 2018_08320) et 17^{ème} (2018_08307 / 2018_08319) arrondissements. La Maire est autorisée à signer une convention pour les projets subventionnés.

Article 2 : Une subvention de 12 500 € est accordée à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO (14^{ème} arrondissement) (12345) pour son action « Espace Entraide » (2018_08094 / 2018_08095). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 3 : Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association ESPEREM – ex ARFOG LAFAYETTE (13ème arrondissement) (11385) pour son action « 13 en liens » (2019_00043/2019_00045). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 4 : Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association Projets-19 (19^{ème} arrondissement) (11085) pour le projet « parcours d'elles » (2018_01594/ 2018_08321). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 5 : Une subvention de 12 500 € est accordée à l'association Réseau Môm'Artre (20ème arrondissement – Les Portes) (19394) pour son action « Mom'Café » (2018_08322/2018_08151). La Maire est autorisée à signer une convention pour le projet subventionné.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront réparties comme suit :

37.500 euros pour la DDCT rubrique 20, chapitre 65, nature 6574, ligne 15001

37.500 euros pour la DFPE rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 30001

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO